

PROJET DE REQUALIFICATION DU CHEMIN DU PLÂTRE ET DE CREATION DE LA RUE DU PARC

Réunion d'information
Jeudi 28 novembre 2024



QUEL EST LE PROJET ?

PROJET

Réalisation d'une rue à double sens de circulation, d'environ 570 ml en centre-ville et aménagement d'un parking.

Travaux de réaménagement du chemin du Plâtre (rue existante).

Création d'un tronçon complémentaire (rue du Parc) permettant de rejoindre la rue Amédée Bonnet.

DEUX PARTIES

STATIONNEMENT

Un parking de 38 places de stationnement, au niveau de l'intersection de la nouvelle rue du Parc et de la rue Amédée Bonnet, sera aménagé.

Création d'espaces dédiés aux modes actifs :

- Trottoir largement dimensionné,
- Zone végétalisée entre la voie et le trottoir,
- Espace cycliste dédié.

SECURISATION

POURQUOI CE PROJET ?



1

Objectifs :

- Améliorer la desserte automobile du centre-ville,
- Fluidifier le trafic, en permettant notamment de répartir les flux de véhicules,
- Conforter les infrastructures dédiées aux modes doux, en lien avec les aménagements projetés par ailleurs en centre-ville.

2

La requalification du chemin du Plâtre et la création de la nouvelle rue du Parc s'inscrivent dans une vision stratégique des déplacements à l'échelle du centre-ville et participent pleinement au maillage viaire général du territoire communal.

3

Le parking permettra d'accueillir à la fois les promeneurs et usagers du parc du Château des Echelles, situé à toute proximité, mais également de désengorger le centre-ville en proposant aux ambarrois des places de stationnement complémentaires à l'offre existante.

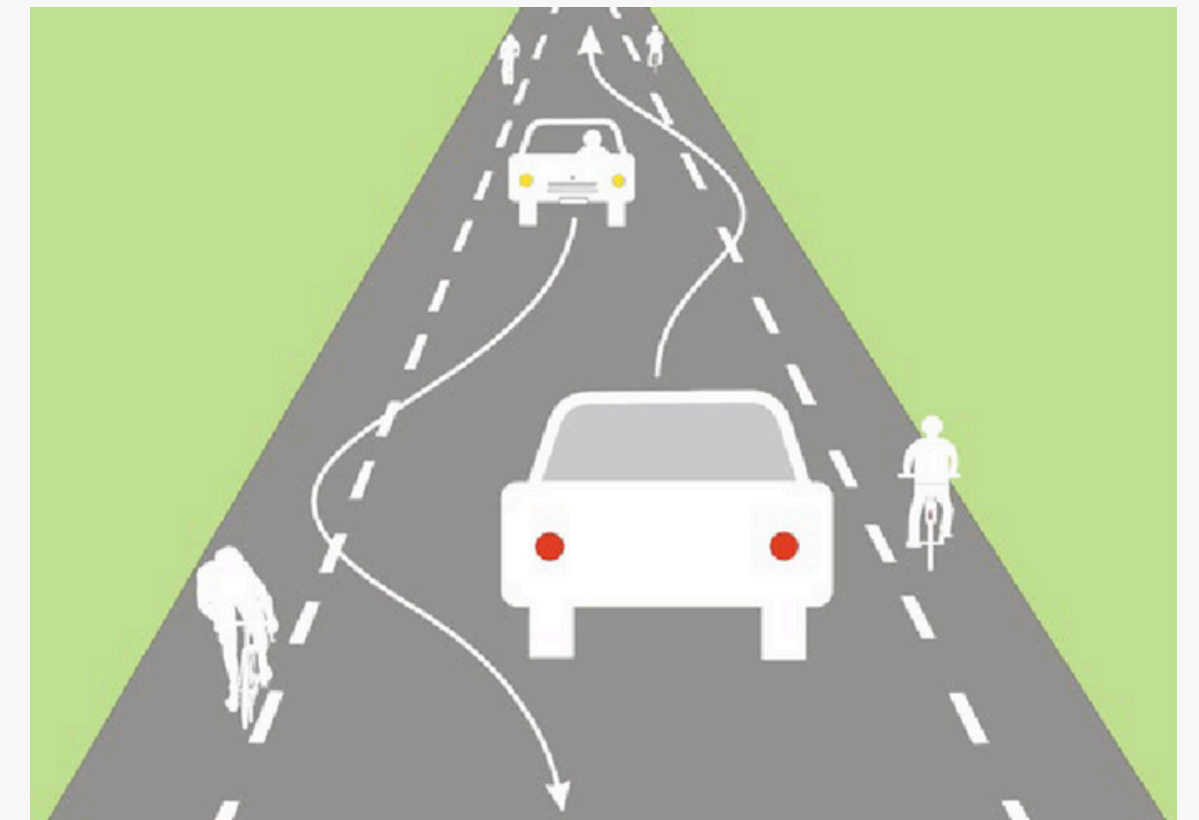
QU'EST CE QU'UNE CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE (CVCB) ?

La CVCB est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe.

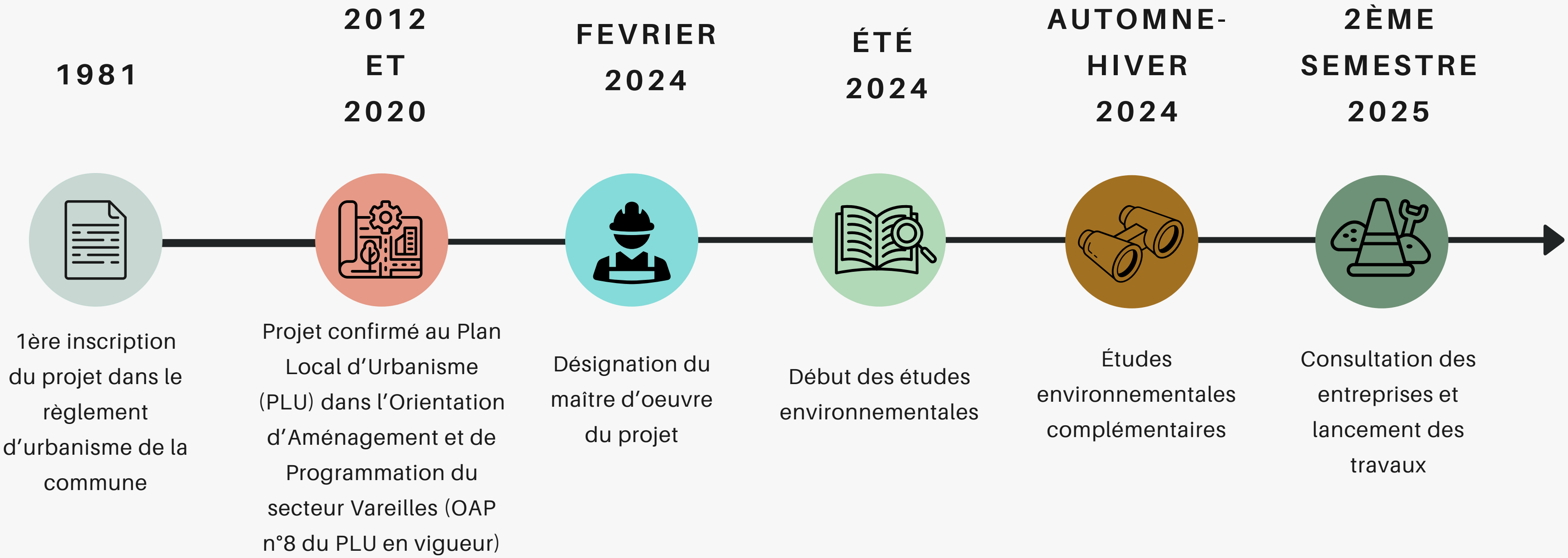
Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers sont donc autorisés à rouler sur les bandes en rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes.

La CVCB a pour principal objectif d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes. Cet aménagement permet une réduction de la vitesse des véhicules motorisés et de l'emprise de la chaussée.

SCHEMA :



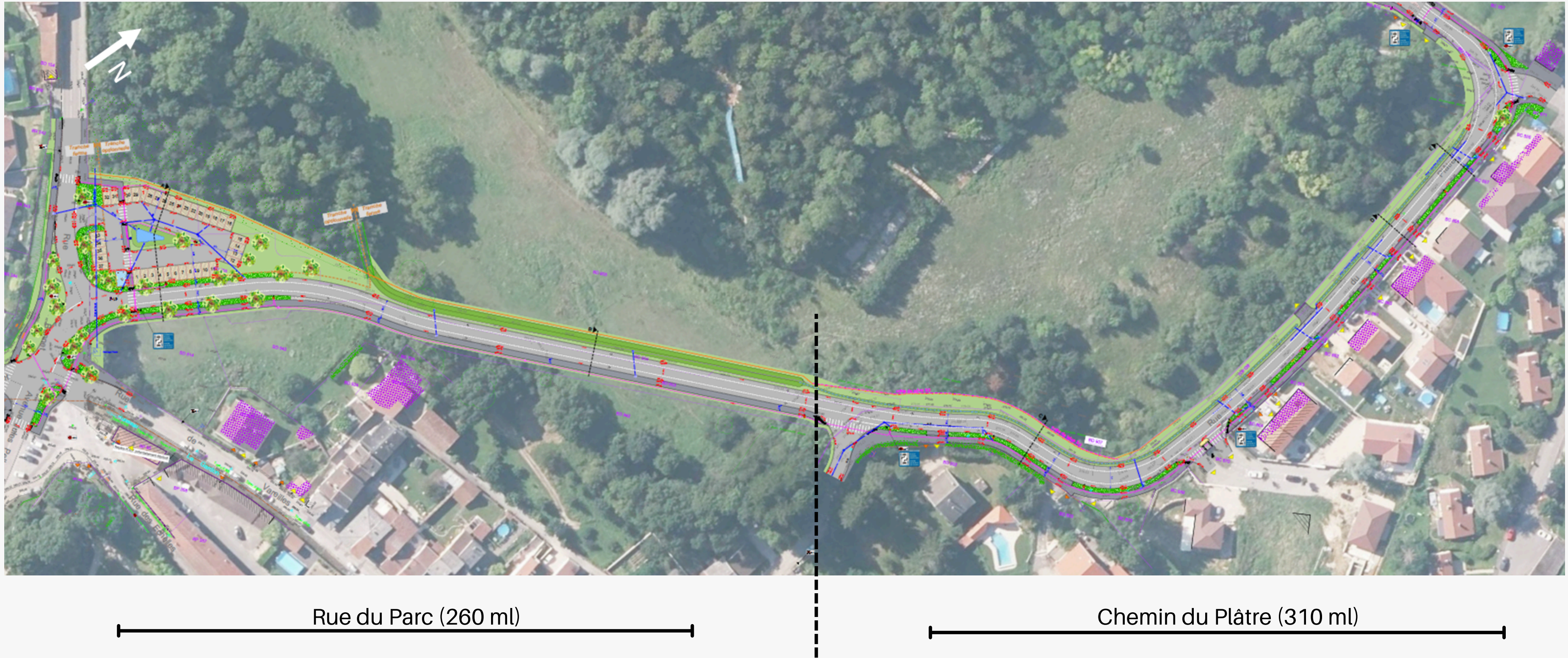
QUELLES SONT LES ETAPES DU PROJET ?



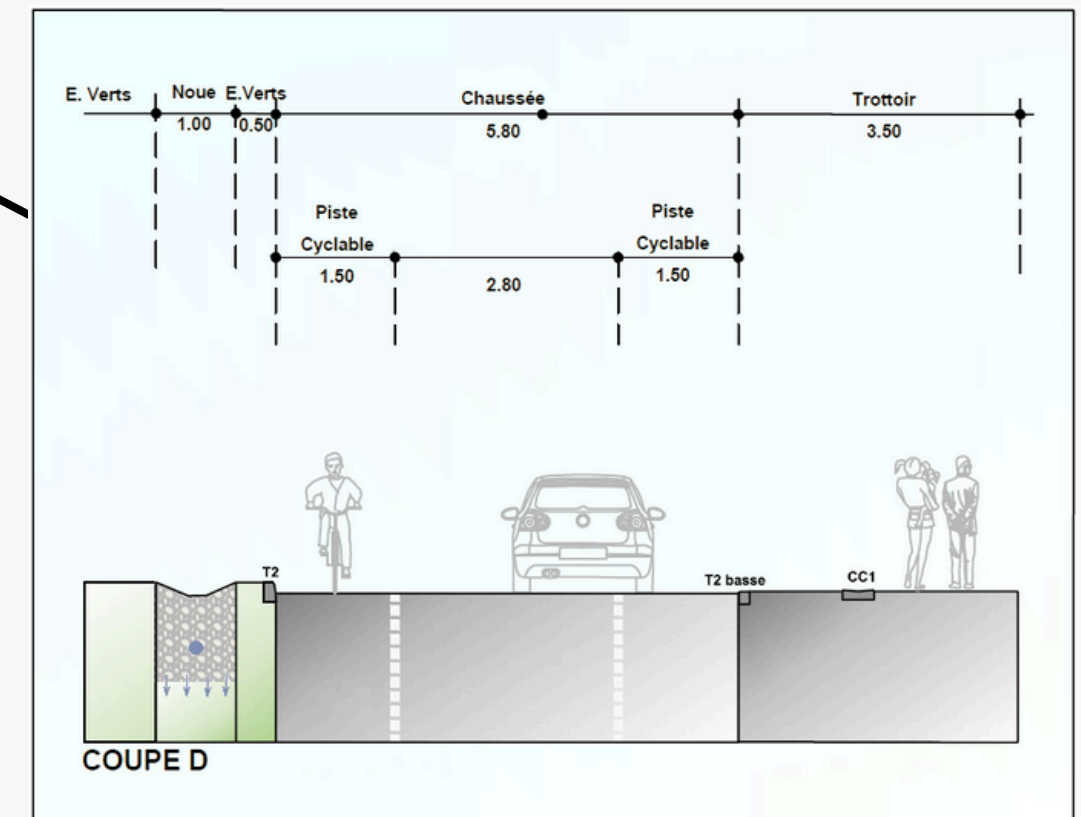
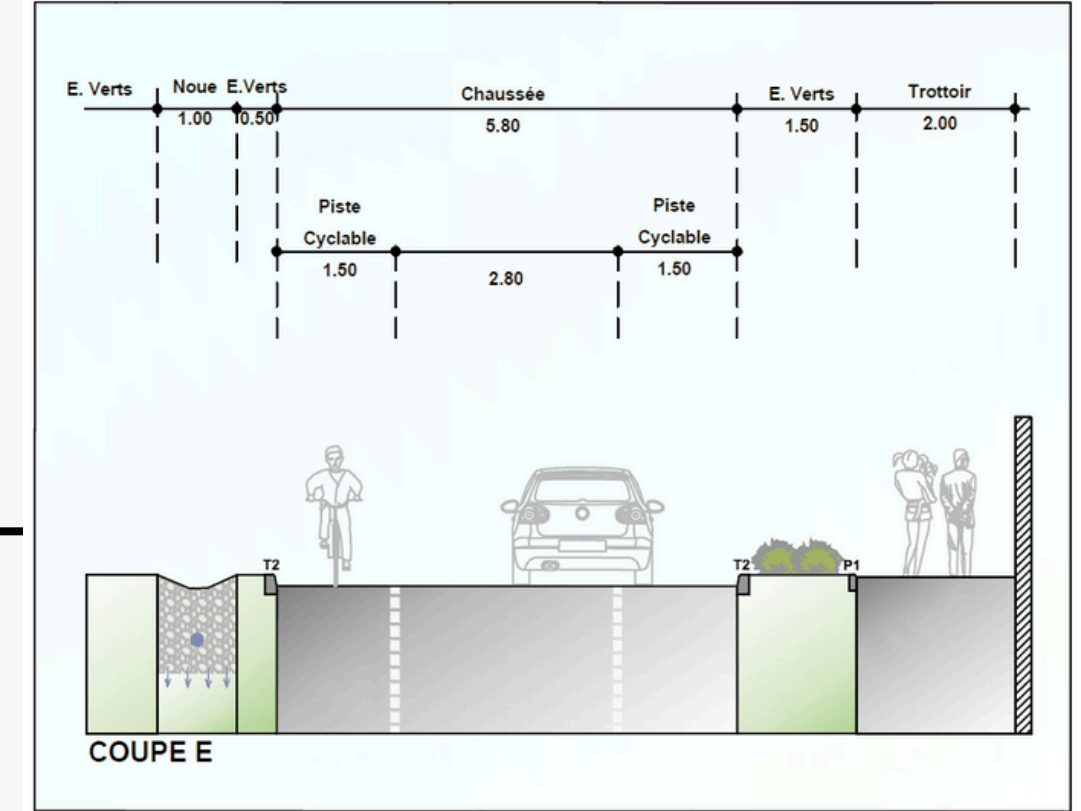
OÙ SONT SITUÉS LES AMÉNAGEMENTS PROJETÉS ?



QUELS SONT LES AMÉNAGEMENTS PROJÉTÉS ?



EN QUOI CONSISTE LE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU PLÂTRE ?



QUELLES SONT LES PRINCIPALES DONNÉES ?



COÛT DU PROJET

1 400 000 € TTC



DURÉE DU CHANTIER

12 mois



PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Respect de la zone d'expansion du ruisseau Gardon
- Préservation de la biodiversité



LE TRACÉ

- 310 ml de voirie requalifiée
- 260 ml de voirie nouvelles
- 38 places de stationnement créées

TEMPS D'ÉCHANGE - AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?



MERCI DE VOTRE ATTENTION